

page première

1793



1793

Le present Registre contenant six pages pour
servir a l'enregistrement des actes de mariage de
la municipalite de Dabo a été coté et paraphé
par nous Administrateur du District du District
de Sarrebourg le jour d'hui quatre Decembre mil
sept cent quatre vingt deux, l'an 1. de la
Republique Française. 1793

Mariage
Schott.

1

treize

Marie Lise Schott, âgée de vingt trois
ans, natife de Dabo, District de Sarrebourg,
Departement de La Meurthe, fille Legitime
de feu Jacques Schott, et de Catharine Reimer
Conjointe de ce lieu de Dabo, mais le dit Schott
son pere est mort, a été bourgeois de ce lieu
et décédé ce jour d'hui troisième Janvier,
mil sept cent quatre vingt trois, a onze
heures apres midy, l'an premier de la Republique
suivant la declaration qui m'en été faite par
Florent Letsch, son beau pere, et de Jacques
Schott, le maire qui est Cousin de la dite defunte
Duquet deü, mais qui fait la fonction de
de l'officier public, soussigné, je me suis
asuré, en me transportant au domicile de la dite
defunte, est décédé, de tout moy il a été dressé
acte, sur les Registres, qui a mis lecture, et
interpretation en allemand, a été signé par le

Declarant, et moi Wendling qui fait les
fonctions de l'officier public fait a Dabo dans
l'endroit ou la Municipalité, se rassemble
ordinairement, le quatrieme du dit Janvier, mil sept
cent quatre vingt trois, l'an premier de la
Republique. J. Stoumby Laffont Joseph Gott
Wendling

George
End

George End, age de deux mois, natif a Schaffershoff
Municipalite de Dabo, District de Sarrebourg, Departement
de la Meurthe, fils de Jean End Citoyen Espereant de la
ditte Schaffershoff, est decede suivant la
declaration qui m'a ete faite par le dit End, son pere
et de Michel Terzel Citoyen aussy du dit lieu
lequel est beaupere du dit End. Duquel decedé
moi qui fait les fonctions de l'officier public,
soussigné, j'en suis assure en me transportant
au lieu ou le dit George End est decede, de tout
quoi il a ete dressé acte sur les Registres, qui apres
lecture, a ete signé par le Declarant, comme le
surdit End, pere de l'enfant decede, n'a pas l'usage
d'Ecrire, a fait la marque: fait a Dabo le sixieme
Janvier, a deux heures apres midi, le moi et l'an sur le
dit Schaffershoff, ce jourd'hui six Janvier, mil sept
cent quatre vingt trois, l'an premier de la Republique.
Wie Etwas D. M. + de Jean End

Gertrude
Gersinger

1793

Le jourd'hui le treizieme jour du moi de Janvier,
mil sept cent quatre vingt trois, l'an premier de la
Republique Francaise, a dix heures du matin, par moi
Jean Jacques Wendling, qui fait les fonctions de l'officier

From: *R. publique* a Dabo, sont *Comjans*
 Joseph Gerfingers, journalier, age
 de vingt six ans, aussi de la dite
 Municipalite dudit Dabo, District de Sarbourg, Department
 de la Meurthe. Et Jean George Lebrer aussi journalier, age
 de vingt six ans, aussi de la dite Municipalite, le premier
 frere de Gertrude Gerfingers, ^{depute} le second n'est point parent
 lesquels ont declare, que la dite Gertrude Gerfingers, est
 morte hier a neuf heures du soir, en son domicile,
 qui est fille legitime de feu Antoine Gerfingers,
 et de Madelaine Pradingerin conjointement journaliers
 de ce dit lieu de Dabo, qui est nee a ce dit Dabo.
 D'avis cette declaration j'en suis sur le champ transporte
 au lieu de son Domicile; j'en suis assure de la dite
 Gertrude Gerfingers, et j'en ai dresse
 le present acte que Joseph Gerfingers, et Jean George
 Lebrer ont signee, faite de savoir dire, fait en la
 maison de la Municipalite le Dimanche ordinairement
 a Dabo, les jours maud et an que dessus.

Joseph Gerfingers
 Jean George Lebrer

II

Ce jour d'aujourd'hui deuxieme jour du mois de fevrier
 l'an Sept cent quatre vingt treize, la deuxieme
 de la Republique Francoise, a Midy, pres de
 Hellendorf, devant
 moi Jean Jacques Wendling, Greffier Municipal
 charge de faire les fonctions de l'office public
 a Dabo, sont Comjans Ignace Diden, seigneur

quatre. Page de quarante ans, A matern Anstett
Officier de la garde nationale de ce lieu de Dabo
âgé de trente sept ans, tous les deux domiciliés
dans le dite Municipalité, District de Sarrebourg
Département de la mortelle; le premier fils
Legitime de defunte Catharine Reuth Epouse
de Jean Dielen Schneider fils en ditte dite
Municipalité, et le dernier est le neveu de ladite
Catharine Reuth, lesquel dit Jean Dielen Schneider
et matern Anstett ont déclaré que la dite
Catharine Reuth est morte hier premier de ce mois
à dix heures du matin en son domicile, fille de defunt
nicolas Reuth, et de Catharine N. qui étoit bourgeoise
d'ici, et venue au monde ici à Dabo, D'après cette
Déclaration je me suis rendu sur les lieux
au lieu de ce domicile de la dite Catharine Reuth
et j'en ai dressé le present acte, que Jean
Dielen Schneider, et matern Anstett, ont signés
fait à Dabo, en la maison de la Municipalité
se dessemble ordinairement, le susdit jour
mois et an. / Wendling
Mortelle de Dabo

Antoine
Lachman

Ce jour huy troisieme jour de mois de Janvier, l'an
de se, et cent quatre vingt trois; l'an Deuxieme de la
Republique Françoise, a midi, pardevant moi Jean Jacques
Wendling, chargé de faire les fonctions de l'Officier
public a Dabo, sont comparus Joseph Lachman
agé de soixant et Neuf ans, et Jacques Schatt, agé de
vingt et cinq ans, nain de ce lieu, tous les deux
domiciliés dans cette Municipalité District de Sarrebourg

Cinq?



en matenent de la mort de
le premier pere du defunt
Antoine Lachman, de la dite

Municipalité, et le dernier n'est pas parant du dit defunt
lesquels dits Lachman, et Schott maire se sont déclaré
que ledit Antoine Lachman est mort hier a sept heures
du matin en son domicile, qui est tout finement de Joseph
Lachman, et d'Anne Marie Mosperin, et étoit né au lieu
a Dabo. D'après cette déclaration j'en ai transcritte
sur le champ au lieu des domiciles du d'éc, du dit Antoine
Lachman, et j'en ai dressé le present acte, que le dit Joseph
Lachman, et Schott maire, ont signé avec moi. fait a Dabo
en la maison ou la Municipalité se rassemble ordinairement
le vendredi jour main et au # de la femme. Joseph Schott
Schott Maire

Madelaine
Schott.
Rimouais

Ce jourd'hui quinzième jour de mai de l'année, mil sept cent quatre
vingt treize. Par devant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions de
l'officier public a Dabo, sont comparus Antoine Kuhlman
citoyen, Laboureur de la haub, de la dite Municipalité, âgé de soixante
trois ans, et Jean Frommwiller, au lieu dit, en journalier dudit
lieu, tous les deux domiciliés audit lieu, District de Larbourg
departement de la Meurthe, le premier Epoux de la defunte
Madelaine Schott de la dite haub, et le dernier est veuf et Anne
de la dite defunte. Lesquels dits Kuhlman, et Frommwiller ont
déclaré, que ladite Madelaine Schott est morte hier a onze heures
avant midi en son domicile, laquelle étoit fille légitime
de Jean Schott et de... devant bourgeois de Dabo. D'après cette
déclaration j'en ai transcritte sur le champ, au lieu des
domiciles, du d'éc, de ladite Madelaine Schott, et j'en ai dressé
le present acte, que les dits Kuhlman, et Frommwiller ont
signés avec moi. fait a Dabo, en la maison ou la Municipalité
se rassemble ordinairement, le vendredi jour main, et au #
âgé de quarante ans. au lieu Rimouais Joseph Frommwiller
Wendling

Sept
broch
Marie
Elisabeth
pou
g

Marie Joseph Klein
 7
 Le jour d'aujourd'hui Septième jour du mois de Mars, mil sept cent quatre vingt treize, l'an dixième de la République française, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'office public de Dabo, District de Sarrebourey, Département de la Moselle, sont comparus Henry Gräßly, et Charles Gräßly, tous les deux citoyens domiciliés de cette Mairie, le premier âgé de soixante ans, et le dernier âgé de trente deux ans, les deux parents et voisins de défunte Marie Joseph Klein, les quels dits Gräßlys, m'ont déclaré que ladite Marie Joseph Klein, est morte hier le six, à une heure après midy en son domicile: laquelle étoit fille légitime de Henry Klein Citoyen de ce lieu, lequel est incapable de sortir, et de Madelaine Heij, à laquelle le dit défunte a été née inaudit Dabo, D'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ au lieu du domicile du dit, de ladite Marie Joseph Klein, et j'en ai dressé le présent acte que les dits Gräßlys ont signé avec moi, fait à Dabo au greffe Mairie ce jour dit, jour, mois, et an.

Charles Gräßly
Charles Gräßly

Françoise Elisabeth Dillenfschneider
 Le jour d'aujourd'hui Septième jour du mois de Mars, mil sept cent quatre vingt treize, l'an dixième de la République française, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'office public de Dabo, District de Sarrebourey, Département de la Moselle, sont comparus Bartolome Dillenfschneider, Citoyen, journalier, de cette Mairie, âgé de quarante et sept ans, et Johann Dillenfschneider, aujourdhui journalier de cette dite Mairie, âgé de quarante ans, et le premier père, et le second frère de la défunte Françoise Elisabeth Dillenfschneider, lesquels dits Dillenfschneider ont déclaré que ladite Françoise Elisabeth, est morte hier à quatre heures après midy, en son domicile, laquelle étoit fille légitime de son Epouse, Citoyenne de ce lieu, et de Anne Marie Bailler D'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ au lieu du domicile du dit, de ladite Françoise Elisabeth Dillenfschneider, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits Dillenfschneider, ont signé avec

Sept. 2^e moi,
Municipal



fait ad Dabo, au greffe
les susdits jours, mois, et an.
Joseph Weindling

Mari
Elisabeth
Appredris

Ce jour d'aujourd'hui, dixième mars, nous s'y est cent quatrevingt trois
l'andempion de la des sublique francoise, amidy, pardevant
moi Jean Jacques Weindling, chargé de faire les fonctions de
l'officier public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg,
Département de la Meurthe. sont comparus Joseph Appredris,
Citoyen journalier, âgé de trente ans, et Jean George Reibel
Citoyen marchand, âgé de trente cinq ans. Tous les deux domiciliés
dans la dite Municipalité de Dabo, le premier père de la défunte
Marie Elisabeth Appredris, et le dernier voisin et ami de la
dite défunte. Lesquels dit Appredris et Reibel ont déclaré
que la dite Marie Elisabeth, est morte hier à onze heures après
midy, en son domicile. Laquelle est fille légitime dudit Joseph
Appredris, et de Marie Anne Geiger son épouse, et laquelle
est née au dit Dabo, D'après cette déclaration, J'en suis
transporté sur le champ au lieu de son domicile d'adieu, de la dite
Marie Elisabeth Appredris, et j'en ai dressé le présent acte, que
les dits Appredris et Reibel ont signés avec moi, fait ad Dabo
au greffe Municipal, les susdits jours, mois, et an.

Joseph Weindling
Ce jour d'aujourd'hui dix septième mars, nous s'y est cent
quatrevingt trois, l'andempion de la des sublique
amidy, pardevant moi Jean Jacques Weindling, chargé de
faire les fonctions de l'officier public ad Dabo, District de
Sarrebourg, Département de la Meurthe. sont comparus
Blaise Jungman, Citoyen ouvrier de la paroisse, âgé de cinquante
un ans, et Jean Michel Gasser, âgé de vingt huit ans
Tous les deux domiciliés dans la dite Municipalité, les dits
voisins et amis, du défunt Blaise Anstett, aumos de la paroisse
d'ici, lesquels dit Jungman et Gasser, ont déclaré que
le dit Blaise Anstett est mort hier à neuf heures du soir en son
domicile, et lequel étoit l'époux légitime de Michèle Vogelstein
et d'enfant lequel étoit né au dit Dabo, D'après cette déclaration,
J'en suis transporté sur le champ au lieu de son domicile d'adieu

Blaise
Anstett

Je suis. Le Dudit défunt Blaise Anstett, et J'en ai dressé
le present acte, que les dits gabel et Jungmann
ont signés avec moi. fait au Dabo au greffe Municipal par
les dits jours, mois et an. *mi feul gabel*

Blaise Jungmann *Wendling*

Barbe Bantz. Ce jourd'hui dix-neufième jour du mois de mars, mil sept
cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République
armée, j'ai devant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire
les fonctions de l'officier public au Dabo, District de Sarbourg
département de la Meurthe, sont comparus Florent Weber
Citoyen tailleur, âgé de trente deux ans, et Johann Dillenschneider
Citoyen ouvrier de la paroisse, âgé de quarante ans, tous les
deux domiciliés de cette dite Municipalité de Dabo. Lesdits
époux légitime de défunte Barbe Bantz, et le dernier
enfant de ladite défunte, lesquels dits Weber et Dillenschneider
se sont déclarés, que la dite Barbe Bantz est morte hier
à onze heures du matin en son domicile, et laquelle est
née ici au dit Dabo. D'après cette déclaration j'en
fais transport sur le champ au lieu de son domicile
indiqué de ladite défunte Barbe Bantz, et j'en ai dressé
le present acte, que les dits Weber et Johann Dillenschneider
ont signés avec moi. fait au greffe Municipal. les dits
jours mois et an. *Blaise Anstett*

Barbe Anstett. Ce jourd'hui vingt deuxième jour du mois de Mars
mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République
armée, à dix heures du matin, par moi Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions de l'officier public de la
Municipalité de Dabo, District de Sarbourg, département
de la Meurthe, sont comparus Blaise Anstett, âgé de trente deux
ans, accompagné de Joseph Weber, âgé de vingt quatre ans
tous les deux Citoyens journaliers de cette dite Municipalité
lesdits père de la défunte Barbe Anstett, et le dernier son
oncle, lesquels dits Anstett, et Weber se sont déclarés, que ladite
Barbe Anstett est morte ce jourd'hui à trois heures du matin
en son domicile, et laquelle est fille légitime dudit Blaise Anstett
et est née au dit Dabo. D'après cette déclaration j'en
fais transport sur le champ au lieu de son domicile
indiqué de ladite Barbe Anstett, et j'en ai dressé le present acte, que les

Heber

12

Mariage
13

Mariage
14

Meuf. Dito anstet et Weber videlicet, avec moy. fait au greffe
municipal, le vendredi jour moi et an. W. Wendling

Catharina
Apprentis

13

Ce jour huy vingt sixieme jour du mois de Mars, mil sept
cent quatre vingt treize, l'andeur une delabre publique
françoise, a dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques
Wendling chargé de faire les fonctions de l'officier public du
District de Sarbourg, Département de la Meurthe. son Compain
Joseph Reder, Citoyen, journalier, age de trente ans, et
Jean George Reibel Citoyen Marchal age de trente cinq
ans, tous les deux domiciliés de cette dite Municipalité de Dabo.
Le premier pere de la defunte Catharina Apprentis, et le dernier
son voisin et ami, lesquels dits Apprentis et Reibel ont déclaré
que la dite Catharina Apprentis est morte hier a cinq heures
du soir en son domicile la quelle a été fille Legitime de dit Joseph
Apprentis, et de Marie Anne Geiger son Epouse, et la quelle
a été née ici au dit Dabo. D'après cette déclaration j'en ai
transporté sur le champ au lieu de son domicile du d'ice, de la dite
Gertande Apprentis, et j'en ai dressé le present acte, que les dits
Apprentis et Reibel ont signé avec moi fait a Dabo au
greffe Municipal, le vendredi jour moi et an.

Joseph Reder J. G. Reibel W. Wendling

Maria Anne
Meijer

14

Ce jour huy cinquiesme jour du mois de Mars, mil sept cent quatre vingt
trois l'andeur une delabre publique françoise, a dix heures
du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling, Citoyen chargé de
faire les fonctions de l'officier public de Dabo, District de
Sarbourg, Département de la Meurthe. son Compain Joseph
Meijer, fils de sieur, Citoyen charpentier, age de quarante
sept ans, et Jacques Meijer, au pres Citoyen charpentier, age
de quarante trois ans, tous les deux domiciliés de cette dite
Municipalité de Dabo, Le premier pere de la defunte Marianna
Meijer, et le dernier son oncle, lesquels dits Meijer ont
déclaré que la dite Marie Anne Meijer est morte hier a cinq
heures du soir en son domicile, la quelle a été fille Legitime
de dit Joseph Meijer, et de Marie Anne Lorang son Epouse
en legitime mariage, et la quelle a été née ici au dit Dabo. D'après
cette déclaration j'en ai transporté sur le champ au lieu de son
domicile du d'ice, de la dite Marie Anne Meijer, et j'en ai dressé
le present acte, que les dits Meijer, ont signé avec moi fait

Dieu. Greffe Municipale audit Dabo, le quatrième jour de mai
1793. Joseph Wendling Joseph Wendling

Theodor
Schott

15

Ce jour d'aujourd'hui neuvième jour de mai de l'an, Mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française. pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'office public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, font comparu Theodor Schott, veuveur âgé de trente six ans, et Jean Ruffenach, veuveur, citoyens veuveurs tous deux domiciliés de cette dite Municipalité, le premier père du défunt Theodor Schott, et le dernier son oncle, lesquels dits Schott et Ruffenach m'ont déclaré, que ledit Theodor Schott, est mort aujourd'hui à trois heures de matin, en son domicile, lequel étoit fils légitime dudit Theodor Schott et de Rosine Diellen Schneider, son épouse, et lequel étoit né ici audit Dabo, D'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de domicile dudit défunt Theodor Schott, et j'en ai dressé le présent acte, lequel dits Schott et Ruffenach ont signé avec moi. fait à Dabo au Greffe Municipal le dit jour, mai et an.
1793. Joseph Wendling

Lorent
Zimmerman

16

Ce jour d'aujourd'hui neuvième jour de mai de l'an, Mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française. pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions de l'office public de la Municipalité de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, font comparu Bernhard Zimmerman Citoyen honoraire, âgé de trente huit ans, et Joseph Kindel, d'esperant âgé de trente deux ans, tous deux citoyens domiciliés de cette dite Municipalité, le premier père du défunt Lorent Zimmerman, et le dernier son oncle, lesquels dits Zimmerman et Kindel m'ont déclaré que ledit Lorent Zimmerman est mort aujourd'hui à sept heures de matin, en son domicile, lequel étoit fils légitime dudit Bernhard Zimmerman, et de Madelaine Diellen Schneider, son épouse. et lequel étoit né ici audit Dabo, D'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de domicile dudit défunt Lorent Zimmerman

Et j'en ai dressé le present acte. que les dits ^{Simon} Zimmermann
et Knidel ont signés avec moi, fait à Dabo au greffe
Municipal, le jour dit jour moind et an.
Bresson fort Zimmermann Joseph Jos. Smith

Catherine
Schott.
17

Ce jour d'aujourd'hui, Mil sept cent quatre vingt trois le
Dauze du mois d'Avril, à sept heures de relevée
l'audencier de la République française. par
devant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire
les fonctions de l'officier public à Dabo,
District de Sarrebourg, de département de la Meurthe
font Comparer, Jacques Schott, Citoyen âgé de
cinquante ans, et Joseph Diellen Schneider,
aussy Citoyen tailleur d'ici, âgé de quarant deux ans,
tous les deux domiciliés à Dabo. le premier pere de
defunte Catharine Schott et le deux son parain
les quels dits Schott, et Diellen Schneider sont
Déclarés, que la dite Catharine Schott, est morte, l'heure
cy dessus, en son domicile, la quelle est fille légitime
dudit Jacques Schott, et de Christine Ruffenach son
Esouse, et la quelle dite defunte est née à Dabo.
Après cette déclaration j'en suis allé par le
dudits de la dite defunte, et j'en ai dressé le present
acte. que les dits Schott, et Diellen Schneider ont
signés avec moi, fait à Dabo au greffe Municipal
le jour dit jour moind et an. Jacob Schott
Joseph Diellen Schneider

françois
Joseph
Zimmermann
18

Ce jour d'aujourd'hui, Treize du mois d'Avril, mil sept cent quatre
vingt trois, l'audencier de la République française
à huit heures du matin, par devant moi Jean Jacques
Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public

Douze. **D** Dabo, District du Sarboary, Département de la Meuse
 son compaignon Antoine Zimmerman, (toyn en desst) officier
 Muniy, saute de Dabo, age de trente six ans, le premier
 Zimmerman age de vingt huit ans, tous les deux, Domini
 auidi Schaffhoff, le premier pere de defunt Francois Joseph
 Zimmerman, et le dernier son Ouch, lesquelz dits Zimmerman
 mont declarez que le dit Francois Joseph Zimmerman
 est mort, pris a neuf heures de relevée, en son domicile le
 quel dit defunt est fils Legitime dudit Antoine Zimmerman
 et d'Anne Kimmmer son épouse, et lequel est né auidi
 Schaffhoff. Apres cette Declaration june suis transporté
 au domicile dudit defunt, et j'en ai crié le present
 acte, que le dit Zimmerman ont signe, avec moi, fait le
 surdit jour mois et an. **L** Linschort Zimmerman
 Vint ans Zimmerman. **Wendling**

Ce jourd'hui, le quatorze avril, mil sept cent quatre vingt trois,
 Nicolas Desjardins, etable publique francoise, a neuf heures, d'audition, par devant
 Lingenheld moi Jean Jacques Wendling, Sergé de ville les fonctions des officiers
 publique d' Dabo, District du Sarboary, Département de la Meuse
 font compaignon Joseph Lingenheld, (toyn en journalier d'ici
 age de quarante ans, et Joseph Solgringer, garçon majour, age
 de vingt quatre ans, tous les deux Domini, in auidi Dabo
 le premier pere de defunt Nicolas Lingenheld, et le dernier
 parin, lesquelz dits Lingenheld, et Solgringer, mont declarez que
 le dit Nicolas Lingenheld, ^{est mort} ce jourd'hui a ladite heure, en son
 Domicile, lequel dit defunt est fils Legitime, dudit
 Joseph Lingenheld, et de Catharine Gittore son épouse, et
 lequel dit defunt est né in auidi Dabo. Apres cette Declaration
 june suis transporté au domicile dudit defunt, et j'en ai
 crié le present acte, que le dit Lingenheld, et Solgringer
 ont sous Marquis, avec moi, fait le surdit jour, mois et an.
 Marquis Joseph Lingenheld
 Solgringer

Ce jourd'hui, le quinze avril, mil sept cent quatre vingt
 trois, a dix heures, d'audition, l'audience de la République
 francoise, par devant moi Jean Jacques Wendling
 Catheline Schott.

Charge de faire les fonctions de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, son comparsé, Blaise Schott, Citoyen en audit Dabo âgé de cinquante ans, et de Erhart Schott deshabitoy en audit Dabo âgé de trente ans, tous les deux domiciliés en audit Dabo, le premier pere de defunt Catharine Schott, et le dernier son voisin et ami lequel dit Schott, m'ont déclaré, que ledite Catharine Schott, est morte est morte ce jour d'aujourd'hui, ce jour d'aujourd'hui, en son domicile, laquelle dite defunte est fille légitime dudit Blaise Schott, et de Catharine fuchs son épouse, et laquelle dite defunte est née en audit Dabo. après cette déclaration je me suis transporté au lieu du décès et domicile de ladite defunte. Et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Schott ont signés avec moy, fait le susdit jour, mois et an.

Josaphat Schott, Blaise Schott, Erhart Schott, le jour d'aujourd'hui, le seizième avril, mil sept cent quatre vingt trois l'an deuxième de la République française adieu heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wandling chargé de faire les fonctions de l'officier public de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe

son comparsé Joseph Peter, âgé de quarante ans, Abraham Zimmerman, âgé de vingt huit ans, tous les deux Citoyens domiciliés au Schifferhoff, Municipalité de Dabo. le premier defunt de defunt Jacques Peter, et le dernier son voisin et ami lequel dit, m'ont déclaré, que ledit Jacques Peter est mort, ce jour d'aujourd'hui à cinq heures du matin, en son domicile, et était le veuf de defunte Marianne Martel, bourgeoise dudit Schifferhoff, et né en audit Dabo, après cette déclaration je me suis transporté au lieu du décès dudit defunt et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Peter et Zimmerman ont signés avec moy, les susdits jour, mois et an.

Le jour d'aujourd'hui dix neuf avril, mil sept cent quatre vingt trois l'an deuxième de la République française, adieu heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wandling, chargé de faire les fonctions de l'officier public de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, son comparsé Jean George Burger, Citoyen domicilié, âgé de cinquante ans, et Blaise Schott, aussi Citoyen âgé de cinquante ans, tous les deux domiciliés en audit Dabo, le premier beau pere de la defunte Anne Marie Friederick, et le dernier son voisin et ami, lequel dit, m'ont déclaré, que ledite Anne Marie Friederick est morte, ce jour d'aujourd'hui à deux heures du matin, en son domicile, et laquelle est née en audit Dabo après cette déclaration je me suis transporté au lieu du décès de ladite defunte, et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits Burger ont signés avec moy, fait le susdit jour, mois et an.

Jacques Peter.

21

Anne Marie Friederick

22

Quatorze. Ce jourd'hui vingt leviens auroit, mil sept cent quatre

vingt trois, a dix heures du matin, l'ancien sieur de la Roche
françois, précédant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
Gentilhomme del'office public a Dabo District de Sarbourg Département
frey de la Meurthe, son compere, Mathias Frey, Mayor de la ville de Dabo, âgé de cinquante

23

ans et Jacques Schreiber, Mayor de la ville de Dabo, âgé de quarante ans
tous les deux domiciliés a la haub, Muniipalité de Dabo, les premiers
de la defunte Gertrude Frey, et le dernier son Oncle, lesquels ont
declaré, que la dite Gertrude Frey est morte ce jourd'hui, a une heure
du matin, en son domicile, et laquelle elle ne s'est point vu a Dabo, après cette
déclaration, j'en suis transporté au lieu d'habitation de la dite defunte, et j'en
ai dressé le present acte, que les dits declarans ont signé avec moi
les dits jours, mois et an.

Ce jourd'hui vingt trois auroit, mil sept cent quatre
vingt trois, a dix heures du matin, l'ancien sieur de la Roche
françois, précédant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
Gentilhomme del'office public a Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe.

son compere
Mathias Frey, Mayor de la ville de Dabo, âgé de quarante trois ans, et Jacques Schreiber
Mayor de la ville de Dabo, âgé de quarante ans, tous les deux domiciliés a la haub,
Muniipalité de Dabo, les premiers pere de la defunte Anne Marie Bantz
et le dernier son voisin et ami, lesquels ont déclaré que la dite Anne

Anne Marie
Bantz, est morte ce jourd'hui, a une heure du matin, en son
domicile, laquelle elle ne s'est point vu a Dabo, après cette déclaration, j'en
suis transporté au lieu d'habitation de la dite defunte, et j'en ai dressé le
present acte, que les dits declarans ont signé avec moi, fait ce jourd'hui
jours, mois et an.

24

Ce jourd'hui vingt cinq auroit, mil sept cent quatre
vingt trois, a dix heures du matin, l'ancien sieur de la Roche
françois, précédant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les
Gentilhomme del'office public a Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe.

son compere
Johann Kimmernan, laboureur, âgé de cinquante sept ans, et Jacques Schreiber
chapeur, âgé de quarante ans, tous les deux domiciliés a la haub de la
Muniipalité de Dabo, les premiers pere du defunt Jacques Kimmernan
et le dernier son oncle et ami, lesquels ont déclaré que le dit Jacques

25

Kimmernan est mort ce jourd'hui a trois heures du matin, en son domicile
lequel elle ne s'est point vu a Dabo, après cette déclaration, j'en suis transporté
au lieu d'habitation du dit defunt, et j'en ai dressé le present acte, que
les dits declarans, savoir: Jean Kimmernan qui n'a pas le sage designé,
et Jacques Schreiber a signé avec moi
les dits jours, mois et an.

De Margabette Schwaller, son épouse
Jacob Juribou

Jean Kimmernan

Signature

Quinze & C. Ce jourd'hui vingt quatre avril, mil sept cent quatre vingt trois
L'andoyenne de la Republique Françoise, pardevant moi Jean Jacques Wandling, Charge de faire les fonctions de l'officier
public a Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe,
font comparu, Henry Gressly, age de soixante ans, et Charles Gressly
age de trente deux ans, les deux filz en l'esperance de mesme en a
Dit Dabo. les quels dits Gressly m'ont declare qu'ils sont les plus
proches voisins et amis de Henri Klein, le quel est mort hier
a cinq heures du soir en son domicile, lequel est le seul legitime de
Madame Krieger, et est ne a Reims le 15 Mars. D'apres cette declaration
je me suis transporte au lieu du dit, et j'en ai dressé le present acte
que les declarans ont signés avec moi, le dit jour, mois et an.
Ceul si c'est de si j'auray j'auray j'auray j'auray j'auray

26

Ce jourd'hui vingt septieme avril, mil sept cent quatre vingt trois
L'andoyenne de la Republique Françoise, a dix heures du matin, pardevant
moi Jean Jacques Wandling, Charge de faire les fonctions de l'officier public
a Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe, font
comparu Joseph Bantz, journalier, age de quarante trois ans, et
Jacques Schreiber, fustier, age de quarante ans, tous les deux filz en
domicile a la haub Municipalite de Dabo, les premiers pere de la
defunte Therese Bantz, et le dernier son veuf, et ami, lesquels m'ont declare
que la dite Therese Bantz est morte, ce jourd'hui avec heure du matin
en son domicile, et elle estoit nee ici a laide Jacob, et estoit fille legitime
du dit Bantz, et de Therese Gensinger, son épouse. D'apres cette
declaration je me suis transporte, au lieu du dit, de la dite defunte, et
j'en ai dressé le present acte, que les declarans ont signés avec moi,
le surdit jour, mois et an. Jacob Schreiber j'auray j'auray j'auray

Therese Bantz

27

Ce jourd'hui dix sept may, mil sept cent quatre vingt trois
a dix heures du matin l'andoyenne de la Republique Françoise
pardevant moi Jean Jacques Wandling, Charge de faire les fonctions de
l'officier public a Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe
font comparu, Jeanne et Bartholome Diellen Schneider, journaliers
d'ici, les deux filz du defunt Jean Diellen Schneider, le premier age de
quarante ans, et le dernier age de quarant sept ans, les quels m'ont declare
que ledit Jean Diellen Schneider leur pere est mort, ce matin a cinq
heures, en son domicile, et est nee ici a Dabo, et l'epouse legitime de defunte
Catherine Dintz, son épouse. D'apres cette declaration je me suis transporte
au lieu du dit, du dit defunt, et j'en ai dressé le present acte, que les
dits filz declarans ont signés avec moi, le surdit jour, mois et an.
Joseph Schneider Bartholome Diellen Schneider j'auray j'auray j'auray

Jeanne = Diellen = Schneider

28

Ce jourd'hui vingt cinq juin, mil sept cent quatre vingt trois
a dix heures du matin, l'andoyenne de la Republique Françoise, pardevant moi Jean
Jacques Wandling, Charge de faire les fonctions de l'officier public a Dabo,
District de Sarbourg, Departement de la Meurthe, font comparu, Nicolas et

Nicolas et

29

Reineck et Jacques Reineck, Citoyen Garçon chasseur le premier
 dernier de l'année, âgé de vingt huit ans, tous les deux
 domiciliés en audit Dabo le deux voisins et amis du défunt nicolas
 Ruffenach, les quels dits Reineck ont déclaré que ledit nicolas Ruffenach
 est mort, hier à dix heures du matin, en son domicile, lequel est né en audit Dabo
 et de son épouse Marie Ruffenach, et de Marianne Eitzbischhoff, son épouse, après
 cette déclaration jure jure transporté au lieu du décès, dudit défunt, et j'en ai dressé
 le présent acte. Que lesdits Reineck ont signé avec moi, le susdit jour, même
 an. Nicola Reineck Reineck

Joseph
 Bantz,

Cijour d'aujourd'hui septième jour, mil sept cent quatre vingt trois
 l'an deuxième de la République française, à huit heures du matin, pardevant
 moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions de l'officier public
 à Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Haute Moselle, font comparu
 Bartolomé Dillen Schneider, Citoyen jure naitif d'ici, le premier âgé de
 quarante ans, et le dernier âgé de quarant sept ans, les deux neveux dudit
 Joseph Bantz, les quels ont déclaré que ledit Joseph Bantz est mort le matin
 à cinq heures, en son domicile, lequel est né en audit Dabo, et de son épouse
 des défunte nicolas Bantz, et de Catherine Obener son épouse. Après cette
 déclaration jure jure transporté au lieu du décès, dudit défunt, et j'en ai dressé
 le présent acte. que ledit Dillen Schneider ont signé avec moi, le susdit jour, même
 an. Joseph Bantz Dillen Schneider Bonhoff comme Dillen Schneider

30

Cijour d'aujourd'hui septième jour, mil sept cent quatre vingt trois
 l'an deuxième de la République française, à huit heures du matin, pardevant
 moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions de l'officier public
 à Dabo, District de
 Sarrebourg, Département de la Haute Moselle, font comparu
 Jacques et Nicolas Reineck, Citoyens Chasseurs le
 premier âgé de vingt huit ans, et le dernier âgé de vingt
 ans, tous les deux domiciliés en audit Dabo, les deux amis et voisins
 du défunt Antoine Ruffenach, les quels dits Reineck ont
 déclaré que ledit Antoine Ruffenach est mort, ce jour d'aujourd'hui
 à dix heures du matin, en son domicile, lequel est né en
 Legitimé de Marianne Eitzbischhoff son épouse, qui
 est né à Obestiegen, Département du Bas Rhin, et
 après cette déclaration jure jure transporté au lieu
 du décès dudit défunt, et j'en ai dressé le présent
 acte, que lesdits Reineck ont signé avec moi, le
 susdit jour, même an. Nicola Reineck

31

Reineck
 Reineck

1793



17
premier 3

Le present Registre contenant des feuillets
pour servir d'ajoutement au Registre
des actes Deces de la Municipalite de
Dabo, à été coté et paraphé par
Monsieur, par nous administrateur du
Directoire du District de Sarbourg et
26. Juin 1793 L'an 2. de la republique
françoise. Jacob

aut.

Ce jour huitieme jour de Juin, mil sept cent quatre
vingt treize, l'an deux de la republique françoise, à huit
heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wundling chargé
de faire les fonctions d'officier public, de la Commune de
Dabo, District de Sarbourg, Département de la Haute Saone
Comparus, Jacques Anstett, âgé de quarante deux ans, demeurant de la
forêt d'iii et de Joseph Diellen Schneider le maréchal, âgé de
soixant et cinq ans, aussy Citoyen de ce lieu, le premier
le gendre du Defunt Martin Erbtschhoff, et le dernier son
voisin et ami, les quels m'ont déclaré que ledit Erbtschhoff
est mort ce jourd'hui à quatre heures du matin en son domicile
lequel est né à Eschwiller, à été veuf de la defunte Marie
Diellen Schneider, près cette déclaration j'en ai fait transporter
au lieu du dit Defunt, et j'en ai dressé le present
acte, que ledit Joseph Diellen Schneider a signé avec moi, et
ledit Jacques Anstett n'a par usage d'usage d'usage fait sa marque
ordinaire le dit jour moi et au J. Diellen Schneider
Marque + de Jacques Anstett si en luy

Martin Erbtschhoff

1

Marie Anne Diellen Schneider

Ce jourd'hui treize jour de Juin, l'an deux de la republique françoise, un et indivisible, pardevant moi Jean Jacques

18

Wending chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette commune de Dabo, District de
 Sarbourg, Département de la Meurthe. Sont comparus
 Jean Diellenstneider, Citoyen Sieard de ce lieu, âgé
 de vingt cinq ans, et Bernard Zimmerman, aussy
 de ce lieu, âgé de trente neuf ans, le premier le
 pere de defunte Marie Anne Diellenstneider, et le
 second son voisin, lesquels ont déclaré que la dite
 Marie Anne Diellenstneider est morte, ce matin à cinq
 heures, en son domicile audit lieu, laquelle est née ici audit
 Dabo, et est fille légitime dudit Jean Diellenstneider
 et de Marie Anne Weber son épouse. Après cette
 déclaration, j'en ai transporté au lieu dudit
 de la dite defunte, et j'en ai dressé le present acte
 que ledit Diellenstneider, et Zimmerman ont
 signé avec moi, ledit jour moi et an /

Diellenstneider
 Wending

Ce jourd'hui onze phevior, l'an deux de la République
 française, une et indivisible, à huit heures du matin, pardevant moi
 Jean Joseph Wending chargé de faire les fonctions d'officier public
 de cette commune de Dabo District de Sarbourg, Département
 de la Meurthe, sont comparus Frédéric Gaffer, Citoyen de ce lieu
 âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber
 aussy Citoyen de ce lieu de ce dit lieu, âgé de vingt six
 le premier le pere dudit Joseph Gaffer, et le second son voisin
 lesquels ont déclaré que ledit Joseph Gaffer est mort ce matin à
 deux heures, en son domicile audit lieu, lequel est né ici audit Dabo,
 et est fils légitime dudit Frédéric Gaffer, et de Claire Weber son
 épouse après cette déclaration j'en ai transporté au lieu du
 dudit de la dite defunte, et j'en ai dressé le present acte, que ledit
 Gaffer et Weber ont signé avec moi, ledit jour moi et an /

Frédéric Gaffer
 Joseph Weber

Wending

Joseph
 Gaffer.

3



Deuxième

Barbe Gasser.

4

Ce jourd'hui vingt quatre dernier, l'an deux de la République française, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wandling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus Frédéric Gasser le vieux, Citoyen auverrier de la Paroisse de Rebeu, âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber auverrier Citoyen auverrier de la Paroisse de Rebeu, âgé de **Vingt six** le premier le pere de la defunte Barbe Gasser, et le demeur son voisin, les quels m'ont declaré que ladite Barbe Gasser est morte ce matin a huit heures, en son domicile audit lieu, laquelle est née ici audit Dabo, et est fille Legitime dudit Frédéric Gasser, et de Claire Weber son épouse, après cette declaration j'en ai fait transport au lieu d'audience de ladite defunte, et j'en ai dressé le present acte, que lesdits Gasser et Weber ont signé avec moi, le dit jour, mois et an.

Frédéric Gasser *Joseph Weber*

Michel Huber.

5

Ce jourd'hui vingt deux venter, l'an deux de la République française, une et indivisible, au lieu, pardevant moi Jean Jacques Wandling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus Joseph Huber, âgé de trente quatre ans, et Jean Schwaller âgé de trente cinq ans, tous les deux habitant de la Haute de cette Mairie, les quels m'ont declaré que le premier est le pere du defunt Michel Hubert, et le demeur son voisin, et les quels m'ont declaré que le dit Michel Hubert est mort, hier le soir a dix heures, en son domicile audit lieu, lequel est né ici audit Dabo, et est fils Legitime dudit Joseph Hubert, et de Marie Anne Frey son épouse, après cette declaration j'en ai fait transport au lieu d'audience dudit defunt, et j'en ai dressé le present acte, que ledit Schwaller a signé avec moi, et le present defunt n'ayant l'usage de sa raison, le dit jour, mois et an.

Joseph Huber *Jean Schwaller*



Trois: 3

Hubert
Weber

Ce jourd'hui neuf mesidor, l'an deux de la Republique
 Françoise, une et indivisible, pardevant moi Jean Jacques
 Wendling, chargé de faire les fonctions d'Officier public
 de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département
 de la Meurthe. sont comparus Joseph Weber, âgé de
 vingt six ans, et Frédéric Gasser, âgé de soixante
 cinq ans, tous deux ouvriers de la forêt, de ce lieu, le premier
 le père du défunt Hubert Weber, et le dernier son voisin et ami,
 les quels ont déclaré, que ledit Hubert Weber, est mort ce jourd'hui
 à cinq heures avant midi en son domicile audit lieu, Et lequel
 étoit ouvrier du Detachement de Belfort, qui étoit venu chez lui
 pour se rétablir, il étoit né de ledit lieu, et fils légitime du
 défunt Joseph Weber, et Barbe Schott son épouse.
 après cette déclaration que ledit témoin, mort fait je me suis
 transporté au lieu du décès dudit défunt, et j'en ai dressé le
 présent acte, que les dits / *parties* / *ont*
 les dits, sous main et an. / *signé*
Wendling

Michel
Geschwind

Ce jourd'hui vingt cinq mesidor, l'an deux de la Republique
 Françoise, une et indivisible à huit heures du matin pardevant moi
 Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'Officier public
 de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la
 Meurthe. sont comparus Frédéric Gasser le vieux, âgé de soixante
 cinq ans, et Joseph Weber âgé de vingt six ans, tous les deux
 ouvriers de la forêt de ce lieu, Et les deux voisins et amis
 du défunt Michel Geschwind, le quel étoit né à Kilsten
 dans le Département du Haut Rhin, et étoit chirurgien, et fils
 légitime, de Marie Weber de cette Commune, les quels témoin
 ont déclaré que ledit Michel Geschwind est mort
 ce jourd'hui, à deux heures du matin, en son domicile audit lieu
 après cette déclaration, je me suis transporté au lieu du décès
 dudit défunt, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits témoin

ont signés avec moi, les dits jours, mois et an. / J. J. W. W.

Antoine
Bentz.

110

Le jour d'aujourd'hui vingt trois Thermidor, l'an deux de la République Française, une et indivisible, à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de la Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe. Sont comparus, Frédéric Gaper le jeune âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber, âgé de vingt cinq ans, tous les deux ouvriers de la forêt, de ce lieu, le même voisin, et ami, du défunt Antoine Bentz, lequel est né et légitime de Marie Anne Christoph de ce lieu de Dabo, les quels dits témoins nous ont déclaré que ledit Antoine Bentz, est mort ce matin à huit heures en son domicile audit lieu, après cette déclaration j'en suis transporté au lieu du décès dudit défunt, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits témoins ont signés avec moi, les dits jours, mois et an. / J. J. W. W.

Catharine
Brandmeyer.

111

Le jour d'aujourd'hui trois fructidor l'an deux de la République Française, une et indivisible à midi, pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de la Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus Mathias Brandmeyer âgé de trente huit ans, et Laurent Bratzer, âgé de trente quatre ans, tous les deux ouvriers de la forêt de ce lieu municipal, le premier le père de la défunte Catharine Brandmeyer, et le dernier son voisin, les quels nous ont déclaré que ladite Catharine Brandmeyer est morte en son domicile audit lieu, le jour d'aujourd'hui après heures du matin, laquelle est fille légitime de Marie Anne Huser, son épouse de la dite défunte, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits Bratzer et Brandmeyer ont fait signer avec moi, fait de savoir ces choses, et j'en soussigné, les dits jours,



quatre

mois, et an . / .

marque X de Jean
Battzer

marque X de Mathieu
Brandmeyer

Marie
Schott.

12

Le jour d'aujourd'hui onzième fructidor, l'an de la République française, une et indivisible, à dix heures du matin, pardevant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus Ferdinand Schott, âgé de trente quatre ans, et Antoine Zimmerman, âgé de quarante un ans, tous deux ouvriers de la forêt de cette municipalité, le premier le père de la défunte Marie Schott, et le second son voisin, lesquels m'ont déclaré que la dite Marie Schott, est morte hier à dix heures du matin, en son domicile audit lieu, la quelle est fille légitime dudit Ferdinand Schott, et de Margueritte Schmitt son épouse et elle née ici audit Dabo. après cette déclaration je me suis retiré parti au lieu susdits de la dite défunte, et j'en ai dressé le présent acte, que lesdits témoins ont signés avec moi, le dit jour, mois et an . / . Ferdinand Schott.

Antoine Zimmerman

Antoine Zimmerman

Table

| | |
|--------------------------|-------|
| Bouty Antoine | 3 1/2 |
| Brendmayer Catherine | 3 1/2 |
| Fellenfneider Jacques | 2 1/2 |
| Fellenfneider Marie Anne | 1 |
| Ertztschhoff Martin | 1 |
| Geschnin Michel | 3 |
| Gasper Barbe | 2 |
| Gasper Joseph | 1 |
| Hubert Michel | 2 |
| Lambert Catherine | 2 1/2 |
| Schott Marie | 1 |
| Seber Hubert | 3 |



Le présent Régistre contenant *cinquante deux* feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de *Décès* de la Commune de *Dabo* a été coté; et paraphé par premier et dernier par moi Administrateur du District de Sarrebourg ce Quintidi des fêtes des SANS-CULOTTIDES, l'an second de la République française une et indivisible.

J. J. J. J.

L'officier Public chargé de rédiger
 les Actes civil de la commune de Sabo
 N'a point suivi la formule prescrite
 ajoutée à la fin des Actes [fut en la
 Maison commune] par qu'ils se transportent
 chaque fois dans le domicile des Parties
 fait à Sabo le Cinq Messidor l'an
 Cinquième de la République Française

Japer
 Commissaire

L'Officier
 Maire

Jeudi

Joseph Jungman.

Ce jourd'hui
lan trois



Deceadi, dixième Vendémiaire
de la République une et indivisible
du matin, pardevant moi Jean Jacques
Wiedling, chargé de faire les fonctions d'Officier public
de cette Commune de Dabo, District de Sarrois, Département de la Meurthe, est comparu en la
maison Communale des lieux, Bernard Jungman
Citoyen ouvrier de la forêt de cette dite Commune, âgé de
vingt huit ans, et Blaise Jungman, ouvrier
de la forêt de ce lieu, âgé de cinquante trois ans,
le premier le fils légitime du défunt Joseph Jungman,
et le dernier son père. les quels m'ont déclaré, que ledit
Joseph Jungman est mort, ce matin en son domicile
à huit heures, lequel est né en audit Dabo, et est le
légitime de Margueritte Brannewurst. Après
cette déclaration, j'en ai fait sur le champ et sans parti
au lieu de l'acte du dit défunt, et j'en ai dressé le procès
verbal, que ledit Blaise Jungman a signé avec
moi, et ledit Bernard Jungman n'a pu le faire
d'être à fait sa marque ordinaire, ledit jour et au lieu.

marque de Bernard Jungman

Certifié par moi
Wiedling

Jacques Gersinger

Ce jourd'hui onze Vendémiaire, lan trois
de la République Française, une et indivisible
à midi, pardevant moi Jean Jacques Wiedling
chargé de faire les fonctions d'Officier public

de cette Communauté de Dabo, District de Sarrebourg,
 Département de la Meurthe, son conjoint en
 la maison commune de ce lieu, Joseph
 Bantz habitant de la rue de cette même
 âgé de quarante et trois ans, et Joseph Fédès
 aujourz habitant dudit lieu, âgé de cinquante un
 ans, le premier le Gendre du défunt Jacques
 Gersinger, et le dernier son plus proche voisin
 et ami, les quels ont déclaré que le dit
 Gersinger est mort, ce jour d'aujourd'hui à midi, en
 son domicile au dit lieu, lequel dit défunt
 est né à Enzenthals, District de Sarrebourg, et est légitime
 Legitime de Donatée Kerber, habitante de la ville de
 après cette déclaration j'en suis sur les lieux
 transporté au lieu d'inhumation du dit défunt, et j'en
 ai dressé le présent acte, que le dit Bantz a signé
 avec moi, et le Fédès a déclaré ne savoir d'autre
 a fait sa marque ordinaire le dit jour, moi et

(Marquet de Joseph Bantz) Joseph Bantz
 Fédès

3
 3
 Mardise
 Bernier
 Justell
 Cjansing sur sept renditions
 par trois de la sublique française, un et
 indivisible, au dit lieu, du matin, par devant

44
Moi Jean Jacques Weidling, chargé de faire les
fonctions d'officier public de cette Commune
de Dabo, District de Sarrebourg, Département
de la Meurthe, font comparu à la maison
Commune de Dieulouain, Jacques Schott, Citoyen
Séjour, de ce dit lieu, âgé de cinquante un ans
Et Jean Anstett le jeune, vœux de ce dit lieu,
Dieulouain, âgé de quarante et cinq ans les deux fils
de la défunte Marie Lise Reimel. Lesquels
m'ont déclaré que la dite Marie Lise Reimel
est morte le matin ou le soir en son domicile
au dit lieu, laquelle cérémonie a eu lieu à Dabo, et que
elle est légitime du défunt Jean Anstett
vœux de Dieu. Après cette déclaration je me
suis sur le champ rendu au dit lieu de Dieulouain
de la dite défunte, et j'en ai dressé le procès verbal
acte, que les dits Jacques Schott assignés, ont signé,
Et le dit Jean Anstett a déclaré ne savoir signer,
à suite de sa marque ordinaire, le dit jour, mois et an.
Joseph Schott (marquede J. Jean Anstett.)

4^{te}
Süspane
Kumenau. Ce jour d'aujourd'hui, premier Brumaire, l'an troisiéme
de la République française, une et indivisible
à midi, pardevant moi Jean Jacques Weidling
chargé de faire les fonctions d'officier public
de cette Commune de Dabo, District de Sarrebourg
Département de la Meurthe, font comparu

Dela maison Communale de ce dit lieu sur
 Freymath, Citoyen de Wappswiller, age de
 quarante ans, et Antoine Freymath, Citoyen
 de Metzbach, age de trente huit ans, les deux
 fils de la defunte Susanne Kumenau, laquelle
 dite defunte en son vivant étoit le seul
 Legitime de Jean Freymath, habitant
 de la haub de cette municipalité, la quelle été
 née audit lieu de la haub. Les quels mentionnent
 que ladite Susanne Kumenau est morte hier
 le matin a dix heures, en son domicile audit
 lieu, après cette déclaration j'en ai fait
 le cadavre transporté audit lieu du décès de la
 dite defunte, et j'en ai dressé le present acte
 que les dits Freymath ont signé avec
 moi, les dits jours, mois, et an.

Antoine Freymath Jacques Freymath

Jean Bolling

Ce jourd'hui trois jours de la
 France, une et indivisible, a dix heures du matin
 pardevant moi Jean Jacques Weidling Charge de faire
 les fonctions d'Officier public de cette Commune
 de Dabo, District de Sarbois, Département de la
 Meurthe. sont comparus Dela maison Communale
 de ce dit lieu, Jean Bolling Citoyen marchand de ce dit
 lieu, assisté de Jean George Reibel age de trente sept ans
 et Antoine Christoff Weidling, age de trente ans

43
 Les deux amis dudit Rollin, quatre
 et Citoyens de cette dite
 Commune, le premier père du défunt Jean
 Rollin, et le dernier ses amis (comme dit est)
 les quels nous déclarer, que ledit Jean Rollin est



mort hier à dix heures du matin dans le Domicile de son
 dit père audit lieu, lequel est né en audit Dabo, et est
 fils légitime dudit Rollin, et de Catharine Spengler
 son épouse en légitime mariage. Après cette
 déclaration je me suis sur le champ transporté
 au lieu d'habitation dudit défunt, et j'en ai dressé le procès
 verbal que les dits témoins et le père dudit défunt ont
 signé, avec moi, les dits jours, mois, et an.

Jos. Rollin J. Guisard J. Guisard J. Guisard

Jacques
 Schott.
 le 6
 le 6
 le 6

6
 Le jour d'aujourd'hui deux **nivors**, l'un trois de l'autre
 République française, une et indivisible à
 dix heures du matin, par devant moi Jean Jacques
 Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public de la commune de Dabo, District de
 Sarrebourg, Département de la Moselle. Je compare
 les Citoyens précédant Schott, et Antoine Schott,
 avec les deux amis de la famille dudit ditte Commune
 le premier âgé de trente trois ans, et le second âgé
 de quarante neuf ans. Les deux fils dudit défunt
 Jacques Schott, en son vivant au presbytère de
 lieu, et l'épouse légitime d'Antoine Schott, Burgeois,
 et lequel est né en audit lieu, les quels nous déclarer
 que ledit Jacques Schott est mort ce jour d'aujourd'hui
 dans sa maison audit lieu. Après cette déclaration



Je me suis sur le champ ⁴⁴ trempé cette ^{me} terre
de la dite défunte, et j'en ai dressé le présent acte
que ledit Schmitt s'oblige de faire out signer
avec moi, le dit jour, mois et an.

7 ^{procurateur} ^{de} ^{la} ^{ville} ^{de} ^{Wendling}
Simon Zimmermann ^{et} ^{de} ^{Wendling}

Gertrude
Zimmermann

7

Le jour d'aujourd'hui huites Nivose, l'an trois de la
République française, vers et indivisibles
vers heures du matin. prapendant moi Jean
Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de cette Commune de Dabo,
District de Sarbourg, Département de la Haute
Sous-Correspondance de cette
dite Commune, le Citoyen Jean Schmitt, âgé
de trente cinq ans, et Antoine Zimmermann, âgé
de quarante ans, les deux ouvriers de la forêt deudit
lieu, voisins et amis de la défunte Gertrude
Zimmermann, lesquels m'ont déclaré que la dite
Gertrude Zimmermann, est morte aujourd'hui à
trois heures du matin, en son domicile audit lieu
et la quelle est née en audit lieu, et est fille
Legitime des défunte Simon Zimmermann, et
Marie Jung, en leur vivant habitants deudit
lieu, après cette déclaration, je me suis sur le champ
transporté au lieu d'udies de la dite défunte
et j'en ai dressé le présent acte, que ledit Zimmermann
a signé avec moi, et ledit Schmitt sous marque
faite de savoir venir, le dit jour, mois et an.

^{marque de Jean}
Schmitt ^{et} ^{de} ^{la} ^{ville} ^{de} ^{Wendling}
Simon Zimmermann ^{et} ^{de} ^{Wendling}

8 Cejourd'hui vingt sept ^{et} cinquante

Joseph Schott



Notor
français une et indivisible, abinterrump
de suite, pardevant moi Jean Jacques Weadling,
Weadling, chargé de faire les fonctions de
l'officier public de cette Commune de Dabo
District de Sarrebourg, Département de la Meurthe
font comparus, le Citoyen Eberhart Schott et
Antoine Schott, les premiers âgé de trente ans
Alexandre âgé de quarante et neuf ans, les deux
pères et voisins du défunt Joseph Schott, connus
de la part de ce dit lieu En son vivant et l'épouse
de Theresz Zimmermann, à lequel été né au pays
au dit Dabo, lesquels ont déclaré, que ledit
Joseph Schott, est mort cejourd'hui à neuf heures

a la dix septième
heures
par le
Monsieur de

du matin, d'un accident impensé, car il
est tombé une meuble d'un fourneau de
desus lui, et lui a donné la mort sur le même
instant, audit lieu dans sa maison. Après

Cette dictation, je me suis fait lire
transporté au lieu du décès, audit de jour
et j'en ai dressé le présent acte que ledit
Ferdinand Schott a signé, avec moi, ledit
jour, ainsi qu'il est au
Joseph Schott

Blaise Augustin Engelmann

9 Cejourd'hui cejourd'hui, l'an trois, de la République
française une et indivisible, à dix heures du matin,
pardevant moi Jean Jacques Weadling, chargé de

les fonctions d'officier public de la commune de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus les Citoyens et bourgeois Augustin Engelman, mason, et Blaise Gupis, forgeron, le premier âgé de quarante ans, et le second âgé de cinquante et quatre ans, le Doy de l'Église de ce lieu et le premier est le père du défunt Blaise Augustin Engelment, lequel est né au dit Dabo de mariage légitime du dit Engelman, et de Madelaine Apprevois, lesquels ont déclaré, que ledit Blaise Augustin Engelman, est mort aujourd'hui une heure du matin, dans sa maison au dit lieu, après cette déclaration, j'en ai fait sur le champ transport au lieu du décès, du dit défunt, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits Gupis et Engelman ont signé avec moi, le dit jour, mois et an.

En y a si... le dit jour

10
Madelaine
Riemen.

Le jourd'hui neuf. Vendois, l'an trois de la République françoise une et indivisible après heures du matin, pardevant moi Jean Jaques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de la commune de Dabo District de Sarrebourg, Département de la Meurthe, sont comparus les Citoyens, Antoine Burges, le père âgé de soixante et trois ans, et Antoine Burges, le fils âgé de vingt huit ans, tous les deux mariés de la part de ce dit lieu, le premier le beau frère, et le dernier le neveu de la défunte Madelaine Riemen,

En son vivant fille de cette commune #
 laquelle élève ⁴⁷ in audit #
 l'un des quels ⁴⁸ n'ont déclaré que ladite
 Madelaine ⁴⁹ n'aurait été morte, la suite
 avec l'appasé aminuit ⁵⁰ dans leur maison audit lieu.
 Cinq jours ⁵¹ Après cette déclaration, j'en suis sur les lieux
 l'après midi ⁵² transporté au lieu d'adieu de la dite défunte. Et j'en ai
 l'après midi ⁵³ dressé le présent acte que ledit Bourges le fils a signé
 J. P. P. au moi, et ledit Bourges le père a fait sa marque
 ordinaire, faite de savoir être, ledit jour moi
 Et au # des défunts Antoine Rieunier, et d'Anne
 Marie Hübler, en leur vivant aussy habitant in audit
 lieu. J. marque
 Antoine AB Bourges ⁵⁴ J. P. P. in audit lieu



Marie Anne Huber. ⁵⁵ Ce jourd'hui douze ventose, l'an trois
 de la République française, me est
 indifférent, à midi, pardevant
 moi Jean Jacques Wintling, chargé de faire
 les fonctions de cette commune de Dabo, District
 de Sarbourg, Département de la Meurthe
 sont comparus au Greffe Municipal les citoyens
 Leonard Medling, tailleur d'habit, âgé de trente
 sept ans, et Antoine Zim merman, ouvrier de la
 forêt, âgé de quarante ans, tous deux soussignés
 de cette dite Commune de Dabo. Ce premier le
 beaufrère de la défunte Marie Anne Huber, et a demeuré
 son aîné, lesquels m'ont déclaré, que la dite Marie Anne

Officier
 public
 J. P. P.

Huber est morte Cejourd'hui a six heures de nuit chez
 sa mere ala Hayeb, de cette dite Municipalite, la quelle est
 née au audit lieu, et fille Legitime de Defunt Jean
 George Huber, et de Marie Oudt. Apres cette
 Declaration je me suis sur le Champ transporté
 transporté au lieu dudits de la dite Defunte, et j'en
 ai dressé le present acte, que les Dits témoins ont
 signé avec moi, les Dits jours, moi et an.
 Louis Reitzel

12
 Francois
 Joseph
 Reitzel.

Cejourd'hui six Sept ventose, l'an trois de la
 Republique française, une et indivisible, a midi,
 pardevant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire
 les fonctions d'officier public de cette commune
 de Dabo, District de Sarbourg, Departement de
 la Meurthe, fait comparaitre au greffe municipal
 les Citoyens Louis Reitzel de la Hayeb, age de vingt
 ans, et Pierre Schiror menepies age de trente sept
 ans, tous deux de cette dite Municipalite, le premier le
 frere du Defunt Francois Joseph Reitzel, et le dernier
 son ami, lesquels m'ont declaré que ledit Reitzel est
 mort, hier a minuit chez sa mere ala Hayeb,
 lequel est né au dit lieu, et est fils du Defunt Louis
 Reitzel, Enfan vivant habitant dudits lieu, et de
 Catharine Schreiber. Apres cette Declaration je me suis
 sur le Champ transporté au lieu dudits, dudit
 Defunt, et j'en ai dressé le present acte, que ledit
 Schiror a signé avec moi, et ledit Reitzel a fait sa
 marque ordinaire, faite de savoir vivre, les Dits jours
 moi et an. et marque
 Louis Reitzel

13

73

Ce jourd'hui vingt neuf sept
 l'an trois

Jean Beckman.



de la République française, une et indivisible, pardevant moi Jean Jacques Wenzling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, soussigné par le citoyen Simon Diellenfchneider, Sigard de ce dit lieu, âgé de, âgé de vingt sept ans, et Ignace Diellenfchneider avertis de la fact au sus dit lieu, âgé de quarante deux ans, les deux voisins et amis Indifant Jean Beckman, lesquels ont déclaré que ledit Jean Beckman est mort hier le soir à dix heures dans sa maison audit lieu, et être en pays étranger et l'époux légitime de Salomé Jungman Citoyenne de ce dit lieu, et en son vivant au sus dit lieu.

Cy près cette déclaration se me fait sur le champ transporté au lieu de ce dit lieu, de ce dit defunt et j'en ai dressé le présent acte, que ledit Ignace Diellenfchneider a signé avec moi, et ledit Simon Diellenfchneider a fait sa marque ordinaire sur le susdit papier, le dit jour et au susdit lieu.

Ignace Diellenfchneider
 Simon X Diellenfchneider

14

Jacques
 Schmitt

Ce jourd'hui dix neuf Germinal, l'an trois de la République française, une et indivisible, au sus dit lieu, pardevant moi Jean Jacques Wenzling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, soussigné par le citoyen

50

de ce dit lieu, les frères et beaux frères, Jean Schmitt et
 Bernard Jungman, Citoyens et bourgeois de la paroisse de
 dit lieu. Le premier âgé de trente six ans, et le dernier âgé de
 vingt neuf ans. Les deux frères et beaux frères, dudit lieu
 Jacques Schmitt, lesquels ont déclaré que ledit Jacques
 Schmitt est mort ce jourd'hui à deux heures de matin dans
 la maison de sa mère audit lieu, et lequel est né en audit
 lieu, et est soldat dans les chasseurs, de la nation prussienne
 et fils légitime dudit Jean Schmitt, et de Marie
 Costler, de ce dit lieu. Après cette déclaration se ne sur
 fut le chancelier transporté au lieu dudit, dudit défunt
 et y en a été reçu le présent acte que ledit témoin
 ont souscrits, avec moi, faite de la manière
 ledit jour au mois, faite de la manière
 (Jacques + de Bernard) (Marquise + Jean
 Jungman) Schmitt

Marie Anne
 Blaise. 15

15

in la ville

Ce jourd'hui huitième Marsal; l'un
 trois de la République française, une et
 indivisible, après midi à trois heures, grand valet moi
 sousigné, Jean Jacques Wendling, chargé de la
 d'Offices publique de cette Commune. D'abo District de
 Samboury, Département de la Meurthe, font comparu
 au greffe municipal les citoyens Antoine Blaise de la
 hante de cette Municipalité âgé de trente cinq ans et Antoine
 Hamon, même Municipalité âgé de trente cinq ans
 tous les deux ouvriers de la paroisse, le premier le père de la défunte
 Marie Anne Blaise, et le dernier son ami, lesquels ont
 déclaré que ladite Marie Anne Blaise est morte ce jourd'hui
 à cinq heures, chez lui son père audit lieu, la quelle est née
 au même lieu, et fille légitime dudit Antoine Blaise et de
 Marie Anne Pisp. Approuvé de la déclaration de la commune de Samboury

transporte au lieu dudit, et l'acte de décès
ai dressé le présent acte, que les D^s Schott et
A. Zimmermann ont signés, avec moi, le dit jour, moi, et au.



Antoni Elöf

Christine 16 Le jour d'aujourd'hui vingt huit floréal, l'an trois de la
République française une et indivisible, à midi,

16 pardevant moi Juepaigne Jean Jacques Wendling, chargé
de faire les fonctions d'Officier public de cette Commune
de Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe
sauf comparure au greffe Municipal de cette dite Commune
les citoyens Jacques Schott, Sigard Dues D'Albin, agé de
quarante deux ans, et Antoine Zimmermann, journalier
aupres d'une dite Commune, agé de quarante ans. Le
premier le mari de la défunte Christine Ruffenach
et le dernier son ami, lesquels m'ont déclaré que la dite
Christine Ruffenach est morte le jour d'aujourd'hui à quatre heures
du matin, dans sa maison audit lieu. A laquelle elle n'est
audit lieu. Après cette déclaration je me suis sur le champ
transporté au lieu dudit de la dite défunte, et j'en ai dressé
le présent acte que lesdits Schott et Zimmermann ont
signés avec moi, après lecture et interprétation, le dit jour
moi et au. J. Schott Zimmermann

17 Dorote 17 Le jour d'aujourd'hui trois prairial, l'an trois de la
République française, une et indivisible,

17 à huit heures du soir, pardevant moi Juepaigne Jean
Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'Officier
public de cette Commune de Dabo, District de Sarbourg

Departement de la Meurthe, sont comparus au Greffe
Municipal de ce lieu, les Citoyens Etienne Zimmerman
journalier du dit lieu, age de quarante ans, et de Blaise
Husser, le Cardonnis, age de cinquante et quatre ans
le premier le fils de la defunte Dorothée Diellen Schneider,
et le dernier son ami. lesquels m'ont declaré, que la
dite Dorothée Diellen Schneider est morte sejournant
deux heures apres midy dans sa maison audit lieu,
la quelle elle ne vit audit lieu, et elle est sous le defunt
Antoine Zimmerman, d'un vivant aussy bourgeois
habitant de cette commune. apres cette declaration
je me suis sur le champ transporté au lieu dudit
de la dite defunte, et j'en ai dressé le present acte
que les dits Zimmerman, et Husser ont signé
avec moi, le dit jour, mois et an.

Jehan Zimmerman le Notaire

Madame 17
approuve
Cet jourd'hui vingt deux fevrier, au trois
de la Republique francaise, une heure et demie,
a deux heures apres midy, pardevant moi Jean Jaques
Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
public de cette commune de Dab, District
de Sarbourg, Departement de la Meurthe
sont comparus au Greffe Municipal de ce
lieu, les Citoyens Augustin Engelmann
mason de ce dit lieu, age de quatre ans
et de Blaise Husser, Cardonnis d'icy de ce
dit lieu, age de cinquante quatre ans
le premier le mary de la defunte Madeline

approuvé, et le dit ^{me} ~~me~~
 son parent. Les dits ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 la dite ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 morte, le ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 maison audit lieu, laquelle été ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 dudit Augustin Engelman, et été né in audit
 lieu. Après cette déclaration ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 champs transportés au lieu de ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 Defunte, et j'en ai depuis le présent acte, que
 les dits Engelman et Huser ont Signé avec
 moi, les dits jours, mois et an.
 D'ingé si ~~me~~ ^{me} ~~me~~



18

Louis Lehrs. Ce jour d'aujourd'hui venant l'est me ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 de la République française une et indivisible
 19 ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 par devant les dits ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 faire les fonctions d'officiers publics de cette ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 Canton de Walschwil, Département de la ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 Joseph Lehrs et George Lehrs, les dits ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 et fils du défunt Louis Lehrs, en son vivant ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 de son lieu, le premier âgé de trente sept ans, et l'autre âgé de ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 huit ans; les quels nous d'acteurs que audit Louis Lehrs
 les dits est mort le matin à cinq heures dans sa maison audit
 lieu, et étoit l'épouse de la défunte Angéline Klein en son
 vivant bourgeois dudit lieu, et été né in audit lieu.
 après cette déclaration que les dits Lehrs ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 par le champs transportés au lieu de ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 et après dudit lieu, j'en ai depuis le présent acte que le premier dudit
 Lehrs a signé avec moi, et l'autre l'augustin qui font de savoir ~~me~~ ^{me} ~~me~~
 nous que de X George Lehrs. ~~me~~ ^{me} ~~me~~

Nicolas 19
Freyermuth

Ce jour d'aujourd'hui quatorze M^{rs} Bruidos, l'un trois
de la République française, un et indivisible
à midi, pardevant le Souffigné Jean Jacques,

W

Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
public de ce bureau de Dabo, District
de Sarbois, Département de la Meurthe, font
Comparaître Jacques Zimmerman, âgé de trente
sept ans, et François Reitzel, âgé de quarant
quatre ans, tous les deux habitants de ce lieu
de Dabo, le premier le beau frère du défunt.

Nicolas Freyermuth, en son vivant Garçon majeur
deudit lieu, et l'autre son vaissier les quels sont
devenus que ledit Freyermuth est mort ce
matin chez sa mere audit lieu lequel est
néaupres audit lieu. après cette déclaration
que les dits témoins n'avez fait je me suis
sur le champ transporté au lieu de Dabo
audit de Dabo, et étant auprès dudit lieu,
j'en ai dressé le présent acte, que les dits
témoins ont sans marque, fait de savoir
lire, et moi Souffigné, marque X de

Marque X Jacques
Zimmerman

François Reitzel

Wendling

20 Cijour d'aujourd'hui quinze thermidor
de la République
Année Marie
Zimmernan
Antoine
21
Antoine
Wendling chargé de faire les fonctions d'Officier
publique de cette Commune de Dabo, District de
Samboury Département de la Meurthe Saône et Moselle
Blaise Anstett, âgé de quarante trois ans
Antoine Burger âgé de vingt trois ans,
le premier le fils de la défunte Anne Marie
Zimmernan, et l'autre son voisin, tous deux de
lieu adhérent à moi, que ladite défunte est morte
cijour d'aujourd'hui dans sa maison audit lieu, la nuit
de samedi, laquelle étoit née audit Dabo, et étoit veuve
de défunt François Anstett, d'ailleurs vivants (sujets
de l'Empire), après une détérioration que les dits témoins
provoqués faits par moi sur le champ et tronqués
au lieu de l'écrit de la dite défunte, et étant intervenus
audit lieu, j'en ai dressé le présent acte, que ledit
Blaise Anstett a sousigné avec moi, et le
dit Antoine Burger sousigné par lui
savoit lire lesdits jours et au .p.
des Dabo



de la femme
l'écrit au
de son
1782
à l'origine
au lieu de
Monsieur
à l'écrit
de l'écrit
et par
l'écrit
quatre
à la
quatre
l'écrit au
lieu de
l'écrit
de son
de son

marque AB (Antoine) J. A. Burger
Burger

21
Anne Marie
Briemen

Ce jour d'aujourd'hui premier s'acquit de la
vois de la République française un
Amidiable, suite de la mort
sardant le sous-préfet Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'officier public
de la commune de Dabo, District de Sarrbourg
Département de la mort de son
Antoine Burger, âgé de cinquante et trois ans
et Antoine Burger le fils, âgé de dix-huit ans
tous deux de ce lieu, le premier le mari de la défunte
Anne Marie Briemen, et l'autre son fils, lesquels

als bruzen
liquide
le huet
thomson
au lieu de
la nuit par
Tie d'au
au lieu de
dies a la
de partance
type

mont déclaré que la dite Anne Marie Briemen
est morte en leur maison audit lieu, cette nuit propre
à minuit, laquelle est née en audit lieu. après
cette déclaration que ledit Burger père et fils
n'avait faite, j'en ai fait le champ
transporté au lieu de la dite défunte

(Signature)

et étant assuré de la dite défunte, j'en ai dressé le
présent acte, que ledit Burger le fils a
sousigné avec moi, et ledit Burger le
père sans aucune fraude de son vivant
de sa vie, mais et au jour d'aujourd'hui
Antoine Burger

Maryse AB Antoine Wendling
Burger



Table alphabétique Des actes
contenus au présent Registre.

| | | | |
|----|-------------------------|----|-------------------------|
| 18 | Appredaris Magdelaine | 12 | Beitzel Francois Joseph |
| 14 | Blaise Marianne | 13 | Bolin Jean |
| 9 | Eigelman Blaise Auguste | 18 | Hömen Anne Marie |
| 20 | Dreyermeister Nicolas | 10 | Hömen Magdelaine |
| 2 | Gursing Jacques | 16 | Huffenack Christian |
| 13 | Hessman Jean | 14 | Schmitt Jacques |
| 11 | Loubet Marianne | 6 | Schott Jacques Lesieur |
| 1 | Jungmann Joseph | 8 | Schott Joseph |
| 4 | Hümmenau Susanne | 21 | Zimmermann Anne-Marie |
| 19 | Debes Louis | 17 | Zimmermann Dorothee |
| 3 | Reinert Marie Lise | 12 | Zimmermann Gertrude |

Ce jour d'aujourd'hui le jour de Messidor au 2 de la
Republique Française.

En vertu de la loi du 25 Ventose l'an 4 de la République Française
l'Administration Municipale de la section de Waldeck
et Louis Boreau, tout deux domiciliés dans la commune
de Waldeck, ont été nommés par une commission à nous
délivrée par l'Administration Municipale en date
du 30 prairial présent année, à l'effet de
corriger les actes des registres qui pourraient
être ouï; Nous nous sommes transportés
à cet effet à la commune de Dabo, pour
y offrir à la rectification des actes civils
des citoyens de cette commune sur notre
demande, les registres de l'an 3, 4, et
cette correction de l'an cinq, nous ont été
remis, nous nous sommes ensuite occupés à
corriger les dits actes de l'écrit, notamment au
présent registre, nous les avons numérotés par
parcels de l'écrit, nous les avons signés et
nous les avons mis en table alphabétique
de tout quoi nous avons dressé
procès-verbal et affiché du présent registre
dépôt des registres nous avons trouvé plusieurs actes ouï
ce fait à Dabo, le jour, mois, et an
de l'an 5.

J. Jassez
commissaire



IV

LE présent Régistre contenant vingt feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de Déuis, de la Commune de Dabo, a été coté et paraphé par premier et dernier par moi Administrateur du District de Sarrebourg ce Quintidi des jours complémentaires, l'an trois de la République française, une et indivisible,

IV

— BÉLÉVAL

TCI
 Clair
 Biffell
 1

*Ce journal a été imprimé à Sarrebourg quatre fois dans le département
 français une et indivisible, au dix-huitième jour du mois
 pardevant le sous-signé chargé de faire les fonctions de l'ancien
 sous-préfet de cette Commune de Dabo, Canton de Waldfisch,
 Département de la Moselle, fait Compromis de l'année mille
 sept cent quatre-vingt-trois, au jour de la publication de*

60
 Je soussigné, le jour d'aujourd'hui, le premier
 jour de la défunte Claire au flût, et l'autre son grand-père
 les quatre sont devant que l'audite Claire au flût est morte
 hier cinq heures de matin, en son domicile en l'endroit de
 cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu
 domicile, je me suis assuré d'avoir de la dite défunte. Et j'ai
 après le présent acte, que l'audite au flût est morte, avec
 moi, l'audite au flût, et au flût laquelle est née en l'audite lieu et
 était fille légitime dudit au flût, et de Barbe Ramme.

76.
 Jh Berlier
 2

Ce jour d'aujourd'hui, cinq heures de matin, les quatre de la République
 française, huit heures de matin, gardant le soussigné
 Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public de la commune de Dabo, Canton de Walsthal,
 Département de la Meurthe, fait comparaître Ignace Christophe
 de Pétigny de Dabo, âgé de trente six ans, et Florent
 Meyer, aussi Citoyen dudit Dabo, âgé de quarante
 ans, les deux amis d'Antoine Berlier de la Garbée
 qui sont devant que Joseph Berlier, fils dudit Antoine
 Berlier, et de Gertrude Schwallers est mort aujourd'hui
 cinq heures de matin, dans la maison audit, après cette
 déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu et
 domicile dudit défunt, et je me suis assuré dudit défunt
 défunt, et j'en ai après le présent acte, que l'audite témoin en
 signé, avec moi.

76.
 3

Ignace Christophe
 Ce jour d'aujourd'hui, six heures de matin, les quatre de la République
 française, sept heures de matin, gardant le soussigné
 Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette commune de Dabo, Canton de Walsthal,
 Département de la Meurthe, fait comparaître Jean
 de cette commune, demeurant à la Garbée, âgé de trente ans,

chez son père, par lequel il est légitime, âgé de trente six ans
 le premier par son nom fondamental, de défunt Nicolas Schwaller, et d'Anne
 son unique fondatrice, les quels ont été déclarés, que ledit Nicolas
 Schwaller est mort ce matin à deux heures, en fondant de
 en a été légitime, lequel est né en cette dite Commune, et étoit
 fils légitime de feu Jean Schwaller, et d'Anne Marie Sattler son épouse
 après cette déclaration faite sur les lieux par lesdits témoins
 dudit défunt, et étant assemblés dudit défunt, j'en ai dressé le présent
 acte, que ledit Schwaller a signé avec moi, le jour, mois et an ydés
 de l'année précitée.



Fait au lieu de l'acte précité le jour, mois et an ydés
 de l'année précitée.

N° 1
 Anne Marie
 Weber

Ce jour d'aujourd'hui ont été réunis les quatre de la République
 française une et indivisible, dix heures du matin par devant
 le sous-préfet Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette Commune de Dabo Canton de Walschwil
 Département de la Haute-Savoie, sont comparus Jacques Weber, âgé de
 cinquante six ans, et Friedrich Gaspel, âgé de cinquante cinq ans
 tous deux habitans journaliers dudit lieu, le premier le père et
 de feu Anne Marie Weber, et l'autre son père, lesquels ont été
 déclarés que ladite Anne Marie Weber est morte ce matin à quatre
 heures en sa maison dudit lieu, et étoit fille légitime de feu
 Jacques Weber, et Marie Dietrichshuider, en leur mariage au lieu
 habitant en a été légitime, après cette déclaration faite sur les lieux
 transportés au lieu du défunt, et dudit de feu, et étant assemblés
 dudit de feu j'en ai dressé le présent acte que ledit témoin a été
 surpris de son vivant.

N° 5
 Marie
 Weber

Fait au lieu de l'acte précité le jour, mois et an ydés
 de l'année précitée.

Messire ⁶²⁹ ~~de~~ Brestz age de treize ans, fils de ^{son} ~~de~~ Brestz, et l'autre son
 second fils, le premier fils de ~~de~~ Brestz, et l'autre son
 second fils, lequel nous a déclaré que ledit ~~de~~ Brestz est mort
 le jour d'aujourd'hui sept heures du matin en sa maison au dit lieu, lequel
 est né ici au pays au dit lieu, et étoit le soupçon de la femme Catherine
 Cromy son épouse. après cette déclaration je me suis par le change
 transporté au lieu dudit Brestz, et étant arrivé dudit lieu, j'en
 ai dressé le présent acte que vus et autres témoins ont signé
 avec moi.

Messire Louis Lolois ~~de~~ Brestz

766
 Catherine
 Beeheir

Ce jour d'aujourd'hui dix septième pluviose, l'an quatre de la République
 française une et indivisible, dix heures du matin, pardevant
 les sous-signés Jean Jacques Wendling et chargé de faire les fonctions
 d'officier public de cette Commune de Davo, Canton de
 Valais, Département de la Suisse, sont comparus
 Joseph Anstett, age de treize ans, et son aïeul Anstett age de quarante
 un ans, les deux fils de la défunte Catherine Beeheir, tous deux
 maîtres maçon demeurant en cette dite Commune, lesquels
 nous ont déclaré que ladite Catherine Beeheir leur mère est morte
 le jour d'aujourd'hui quatre heures du matin en sa maison au dit lieu, laquelle
 est né au pays d'ici, devant la Suisse et étoit le soupçon de la femme
 Nicolas Anstett en son vivant au pays de la Suisse. après cette
 déclaration, je me suis par le change transporté au lieu
 de la dite défunte, et étant arrivé dudit lieu, j'en ai dressé
 le présent acte, que ledit Joseph Anstett et son aïeul Anstett
 ont signé, et le dit Louis Anstett sous-signé avec moi.

(marquede + Joseph Anstett) Louis Anstett

767
 Catherine
 Zimeman

Ce jour d'aujourd'hui vingt dixième pluviose, l'an quatre de la République
 française une et indivisible, à midi, pardevant les sous-signés
 Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette Commune de Davo, Canton de Valais.

Département de la Meurthe. J'ai vu (comparses) Simon Anstett 37 ans
 âgé de trente ans, et Frédéric Gaspes, âgé de vingt
 dix ans. Tous deux journaliers de métier. Ils sont de
 dit lieu, le premier fils de la défunte Catherine
 Zimmerman et l'autre son voisin, les quels m'ont déclaré
 que la dite Catherine Zimmerman est morte en sa maison audit
 lieu, ce matin à cinq heures, laquelle elle n'est au dit lieu, et étoit
 épouse d'audit Jean Anstett, au lieu de dit lieu. Après cette
 déclaration je me suis fait porter au lieu du décès de la dite
 défunte, et étant allé sur le dit lieu, j'en ai vu le
 présent acte que ledit Gaspes a signé avec moi, et ledit Simon
 Anstett. J'ai remarqué toute de savoir le voir.



768. (Signature) *Marquet de Simon Anstett*

Cimetière (aujourd'hui) vingt dix heures, les quatre de la République
 par une voie étroite et étroite, dix heures du matin
 pendant ce temps j'ai vu Jacques Weidling, chargé de faire
 les fonctions d'affaires publiques de la Commune de Dabo, Canton
 de Walscheid, Département de la Meurthe, fils (comparses)
 Louisman Anstett âgé de quarante ans et de pays de habs
 âgé de quarante ans. Tous les deux de la habs, le premier le
 beau père de la défunte Anne Marie Huber, et l'autre son frère
 les quels m'ont déclaré que la dite Anne Marie Huber est
 morte en son domicile audit lieu, à l'absence de son mari
 Jacques Weidling, à cinq heures du soir, laquelle elle n'est
 au dit lieu, après cette déclaration je me suis fait porter
 au lieu du décès de la dite défunte et étant
 allé sur le dit lieu, j'en ai vu le présent acte que ledit
 Huber a signé avec moi, et ledit Louisman Anstett.
 J'ai remarqué toute de savoir le voir.

Huber
 Michel

(Signature) *Marquet de Jacques Weidling*

1769
Catherine
Keith 9

Ce jour d'aujourd'hui dix neuf ventose l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible, huit heures du matin, pardevant
le Sous-signé Jean Jacques Wundling chargé de faire l'exécution
d'office publique de cette Commune de Dabo, Canton de
Walshy, Département de la Meurthe. J'ai comparu
ledit avant Anstett, âgé de quarante un an. A l'instance de
un de trente six ans, tous les deux habitans de la ville
et ouvriers de la forêt, les voisins de la défunte Catherine Keith
les quels m'ont déclaré que la Catherine Keith est morte en
son domicile de la dite ville, vers six heures du soir, la quelle
est née à Bötzingen en la ville de Alsace, et étoit la fille
de Jean George Keith dudit lieu, fille demeurante en cette
Commune. - après cette déclaration je me suis par les champs
transporté au lieu de la dite défunte, et étant après de voir
de près j'en ai dressé le procès verbal et acte le dit Anstett et son
Sous-signé avec moi, le dit jour et an.

1769
Marie
Appolonie
Reimel 10

Ce jour d'aujourd'hui vingt trois ventose, l'an quatre de la Republique
françoise une et indivisible, Sept heures du matin, pardevant le
Sous-signé Jean Jacques Wundling, chargé de faire l'exécution d'office
publique de cette Commune de Dabo, Canton de Walshy, Département
de la Meurthe, J'ai comparu Jacques Reimel âgé de trent six
ans et Florent Lespézer, âgé de quarante ans. - lesdits par devant
la défunte Marie Appolonie Reimel, Citoyenne et forestière nationale
dudit lieu, et l'autre son oncle au pres du lieu, les quels m'ont
déclaré, que la dite Marie Appolonie est morte retournée à
mourir en la maison du dit Reimel. après cette déclaration
je me suis par les champs transporté au lieu de la dite
dela dite défunte, et étant après de voir de près j'en ai dressé le procès
verbal et acte le dit Reimel, et Lespézer ont signé avec moi, le dit
jour et an. Et de Catherine Dieffenhoffer, fille née au dit lieu.
Dieffenhoffer, Dieffenhoffer

approuvé
le dit jour
le dit lieu
le dit an

76¹¹
Antoine
Kümenau.

Ce jour d'hui quatre Germinal, l'an quatre de la République
françoise une et indivisible, aux heures de matin. pardevant le
sous-signé Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de la commune de Dabo, Canton
de Wasphau Département de la Meurthe. fait comparaître
Antoine Kümenau âgé de treute six ans, et Antoine Hans âgé de
treute six ans. les premiers le père et le fils d'Antoine Kümenau, et
l'autre son voisin tous deux de cette commune habitant de la Haub,
lesquels ont déclaré, que ledit Antoine Kümenau est mort en la
maison de son père audit lieu, ce matin au dix heures, et est fils
légitime dudit Kümenau, et de Marie Anne Schwaller son épouse
après cette déclaration j'en suis sur les champs transporté au
lieu d'audier dudit défunt, et étant apurés dudit lieu j'en ai
dresi le present acte. que ledit Kümenau, et Hans ont signé
avec moi.



J. Wendling
Antoine Kümenau
Antoine Hans
le Notaire

76¹²
Catherine
Kümenau.

Ce jour d'hui vingt deux floréal, l'an quatre de la République
françoise une et indivisible, deux heures de relevée, pardevant
le sous-signé Jean Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions
d'officier public de la commune de Dabo, Canton de Wasphau
Département de la Meurthe fait comparaître Joseph Kümenau
agé de treute ans, et Antoine Hans, âgé de treute six ans
tous deux habitant de la Haub, de cette commune, le premier père
de la défunte Catherine Kümenau, et l'autre son voisin, lesquels
ont déclaré que la dite Catherine Kümenau est morte en la
maison de son père audit lieu, ce matin au dix heures, et est
fils légitime dudit Kümenau, et de Marie Anne Schwaller.
après cette déclaration j'en suis sur les champs transporté en la
maison d'audier, et étant apurés dudit lieu j'en ai dresi le present
acte que ledit Kümenau et Hans ont signé avec moi.

J. Wendling
Joseph Kümenau
Antoine Hans
le Notaire

76¹³
Marie Anne
Batt.
13
Quiest

Ce jourd'hui vingt deux floral, l'an quatre de la
Republique françoise, au et indivisible nous sommes
matin, perdant le sous-préfet Jean Jacques Wendling
chargé de faire les fonctions d'officier public, de la commune
de Dabo, Canton de Walschur, Département de la Meurthe,
son compere Antoine Blaise âgé de trente six ans et son
proux âgé de quarant six ans, Gendres de la defuncte Marie Anne Batt
lesquels nous ont déclaré que la dite Marie Anne Batt est morte
en sa maison ala Hartz, ce matin a cinq heures, laquelle est au
en la commune de Walschur, et veuve du defunct Antoine Spiess
en son vivant habitant en dit lieu. après cette déclaration
jeme suis sur les corps transporté au lieu dudit lieu
dite defuncte, et étant assuré dudit décès, j'en ai dressé le present
acte que les dits Blaise et Wendling ont signé avec moi.

Antoine Blaise Joseph Wendling

76¹⁴
Jacques
Meyer

Ce jourd'hui vingt trois floral, l'an quatre de la République
françoise, au et indivisible, a midi, perdant le sous-préfet
Jean Jacques Wendling chargé de faire les fonctions d'officier
public de la commune de Dabo, Canton de Walschur
Département de la Meurthe, sur le serment Antoine
Meyer, âgé des quarant quatre ans, et Florent Meyer âgé
de trente six ans lesdits frères du defunct Jacques Meyer,
et Charpentier dudit lieu. lesquels nous ont déclaré que ledit
Jacques Meyer leur frere est mort, cette nuit a minuit en salonna
audit lieu. après cette déclaration que ledit frere Meyer nous
fait jeme suis sur les corps transporté au lieu dudit lieu
dudit defunct, et étant assuré dudit décès j'en ai dressé le
present acte, que lesdits freres Meyer, ont signé avec
moi ledit jour, et au fait lequel est né en audit lieu de Dabo.
Antoine Meyer Florent Meyer

approuvé
le Maire
a la suite
de l'acte
de l'acte

N^o 15
Lorent fils
D'édite Schott.

Cejourdhuy vint cinq floral, l'an quatre de la République
françoise une et indivisible, a midi. perdant le
souffrage Jean Jacques Werdling, chargé de faire
les fonctions d'officier public de cette commune de Dabo,
Département de la mortne. sont comparus



15

Canton de Walschheim, Joseph Schott, âgé de vingt cinq ans, et ~~André Duffenach~~ de
trente ans, tous deux citoyens de ce lieu, le premier le
defunt Lorent Schott, et l'autre son veuf, les quels ont
declaré que ledit Lorent, est mort ce matin a cinq heures, chez sa
veufve, et lequel il n'a ni veufve, et fils, D'édite Schott, après
cette declaration je me suis sur le champ transporté au lieu dudit
defunt, et étant auprès dudit défunt, j'en ai dressé le present acte, que les
dits Schott et Duffenach ont signé avec moi, ledit jour, et au
présent de Messieurs J. Werdling, J. Schott
Werdling

N^o 16
Baltazar
Häckler.

Cejourdhuy sept prairial l'an quatre de la République
françoise une et indivisible, à six heures du matin. perdant
selon son veuf Jean Jacques Werdling, chargé de faire les
fonctions d'officier public de cette commune de Dabo. Canton
de Walschheim, Département de la mortne, sont comparus
Joseph Häckler âgé de trente huit ans, et Bartholomé Dillenpfeiffer
âgé de quarante neuf ans, tous deux citoyens de ce lieu,
le premier le fils du defunt Baltazar Häckler, et l'autre son
gendre, lesquels ont déclaré avec moi que ledit Baltazar Häckler
est mort ce matin a six heures, dans sa maison au dit lieu, et
qu'il n'a ni veufve, et ni veufve, et l'autre le veuf de Elisabette Schott,
après cette declaration je me suis sur le champ transporté
au lieu dudit defunt, et étant auprès dudit defunt
j'en ai dressé le present acte, que les dits Häckler, et
Dillenpfeiffer ont signé avec moi, ledit jour, et au
présent de Messieurs Dillenpfeiffer, Joseph Häckler
Werdling

16

7617. Ce jourd'hui onze provincial, l'an quatre de la République française, et
 indivisible, six heures du matin. pardevant le citoyen Jean Jacques
 Wending, chargé de faire les fonctions d'officier public de
 Joseph Lachman. Cane man de Dabo, Canton de Walfyid, Département de la
 Meurthe, fait comparure Laurent Baltzer, âgé de cinquante ans
 et Pierre Schmitt âgé de quarante ans, tous les deux habitans
 de Kitzberg, de cette commune, et voisins dudit Joseph Lachman.
 Lesquels ont déclaré, que ledit Joseph Lachman est mort agnatif
 quatre heures dans sa maison au dit Kitzberg et tenu en ray,
 étranger, et épouse de Dame Marie Meser, après cette déclaration
 que ledit Baltzer a été faite, jure juris sur les deux bras joints
 au lieu d'icelles dudit défunt, et étant apurés dudit lieu, j'ai dressé
 le présent acte, que ledit Schmitt a été signé avec moi.
 Joseph Lachman
 J. Wending

7618. Ce jourd'hui treize provincial, l'an quatre de la République
 française, six heures du matin, pardevant
 Lambert. Cane man de Dabo, Canton de Walfyid, Département de la Meurthe, fait comparure Antoine Lambert,
 âgé de quarante deux ans, et de Laurent Lambert, veuve
 tous deux Citoyens de Kitzberg, à premier père dudit
 François Antoine Lambert, et l'autre son voisin, les quels
 ont déclaré que ledit François Antoine est mort hier
 cinq heures du soir, dans la maison de son père au dit lieu,
 lequel est né au dit lieu, et était fils dudit Antoine Lambert, et
 de Marie Anne Künemann. après cette déclaration, mes bras
 joints au lieu d'icelles dudit défunt, et étant apurés dudit lieu, j'ai dressé
 le présent acte, que ledit Lambert, et témoin, ont signé avec moi.
 Antoine Lambert
 J. Wending

1760
 Ce jour d'aujourd'hui vingt quatre heures de la nuit parvenue à midi, parvenue au lieu de la prison
 Jean Jacques Weidling chargé de faire les fonctions d'officier
 public de cette Commune de Dabo, Canton de Walschwil,
 Département de la Haute Alsace, sont comparus Bernard Zimmermann
 âgé de trente ans, et Conrad Weber âgé de trente
 ans, habitant de Schöffelshoff, le premier père
 de la défunte Thérèse Zimmermann, et l'autre son voisin, les quels
 ont déclaré que la dite Thérèse Zimmermann est morte en son
 lit ce matin à cinq heures, et elle n'a été vue, et elle n'est
 plus sur le champ transporté au lieu d'inhumation de la dite défunte
 et l'autre après avoir été vu de près le jour même, que les dits
 Zimmermann et Weber ont signé avec moi.

1760
 Ce jour d'aujourd'hui quatre heures de la nuit parvenue à midi, parvenue au lieu de la prison
 Jean Jacques Weidling chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
 Commune de Dabo, Canton de Walschwil, Département de la Haute Alsace,
 sont comparus Joseph Fröhlicher, Labastie, âgé de quarante ans
 et Jean Bressenach, habitant de trente huit ans, tous les deux
 Citoyens de ce dit lieu, le premier père de la défunte Marie Anne
 Fröhlicher, et l'autre son oncle, les quels ont déclaré avec moi, que la
 Marie Anne Fröhlicher est morte en la maison dudit son père
 ce matin à dix heures, la quelle est fille dudit Fröhlicher et de
 Marie Lise Schott. # après cette déclaration je me suis sur le champ
 transporté en la maison dudit Fröhlicher, et l'autre après avoir
 été vu de près le jour même, que les dits Fröhlicher
 et Bressenach ont signé avec moi, le dit jour, moi et
 moi. # et l'autre n'a été vu.

Gothard Rispin J. Fröhlicher, J. Bressenach

N° 13

Elisabeth
Diellenfchneider

Ce jourd'hui dix huit Mésidor, l'an quatre de la République
une et indivisible a Mary pondant le
Jean Jacques Wendling Chargé de faire
fonction d'officier public de cette
Commune de Dabo, Canton de Walschwil, Département



73

23

de la mortte font comparus Joseph Schänke journalier, âgé
de trente sept ans et Barthelme Dillenschneider âgé de quarante neuf
ans tous deux habitans d'icel lieu, le premier Gendre de la Defunte
Marie Lise Diellenfchneider, et l'autre son voisin, lequel ont
declaré que la dite Marie Lise Diellenfchneider est morte ce matin
en sa maison au dit lieu, laquelle étoit née au dit lieu et étoit l'épouse
du Defunt Antoine Laurent Lumbas de ce dit lieu, après cette déclaration

apparaît
la nature
de la signature

je me suis sur le champ transporté au lieu d'icel, de la dite
Defunte et j'en ai dressé le procès verbal que l'edit témoin
a signé avec moi. ~~Joseph Schänke~~ Marie Lise
Lumbas Dillenschneider Schänke

N° 14

Cristoine
Mespang

Ce jourd'hui cinq Thermidor, l'an quatre de la République française
une et indivisible, dix heures du matin, par devant le sous signé Jean
Jacques Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier public de cette
Commune de Dabo, Canton de Walschwil, Département de la mortte, font
comparus Laurent Lumbas, âgé de quarante deux ans

apparaît
la nature
de la signature
de la circonscription
de la mortte

Joseph Schänke, âgé de cinquante deux ans, le premier
Gendre de la Defunte Cristoine Mespang, et l'autre son voisin, lequel
Citoyen de Schöffersboff. lequel a déclaré que la dite Cristoine Mespang
est morte ce matin a quatre heures en sa maison d'icel lieu, au dit lieu
lequel étoit né au dit lieu, et étoit le fils du dit Mespang et de Marie
Lise Lumbas, après cette déclaration je me suis sur le champ
transporté au lieu d'icel, de la dite Defunte, et étant assemblé avec
j'en ai dressé le procès verbal, que l'edit Lumbas et Lumbas
ont signé avec moi, le dit jour et an. Mespang
Lumbas Schänke

N^o 25

Ce jourd'hui vingt trois Thermidor, l'an quatre de la
 République Française une et indivisible, huit heures de
 Diellenfshneider, maître pendant le susdit Jean Jacques Wundling
 chargé de faire les fonctions d'officier public de cette Commune
 de Dabo, Canton de Walpshaid, Département de la Meurthe. **25**
 sont comparus Joseph Diellenfshneider, tuteur d'habité, âgé de quarante
 Sept ans et Bartholomé Diellenfshneider, âgé de quarante neuf ans
 le premier père de la défunte Marie Gertrude Diellenfshneider et
 l'autre son voisin, tous deux habitant de ce lieu, lesquels ont
 déclaré que ladite Marie Gertrude est morte en la maison de son
 père la nuit passé, la quelle elle avoit eu et étoit fille de
 Joseph Diellenfshneider, et d'Elizabeth fides. après cette déclaration
 nous fûmes le lendemain transporté au lieu de l'inhumation de la
 dite Marie Gertrude et nous avons vu et inspecté le corps, que les dits
 Diellenfshneider ont signés avec moi, le dit jour et an,
 # Nous deux Citoyens de ce lieu. Joseph Diellenfshneider

N^o 26

Ce jourd'hui vingt cinq Thermidor l'an quatre de la République
 Française une et indivisible, à midi pendant le susdit Jean
 Jacques Wundling chargé de faire les fonctions d'officier public
 de cette Commune de Dabo, Canton de Walpshaid, Département
 de la Meurthe. sont comparus Joseph Zimmerman, Curier, âgé de
 quatre Vingt ans et Antoine Zimmerman âgé de cinquante quatre ans
 Citoyens de ce lieu, le premier père de la défunte Gertrude Zimmerman et
 l'autre son voisin, lesquels ont déclaré que ladite Gertrude Zimmerman
 est morte ce matin en la maison dudit son père au dit lieu, la quelle
 elle avoit eu et étoit fille dudit Zimmerman et d'Elizabeth
 Diellenfshneider. après cette déclaration nous fûmes le lendemain
 transporté au lieu de l'inhumation de la dite Gertrude et nous
 avons vu et inspecté le corps, que les dits Zimmerman, et — ont signés avec
 moi, le dit jour et an.
 Joseph Zimmerman, Antoine Zimmerman



maison commune Joseph
 et Jean Suffermacker
 le premier age de
 age de trente sept ans;
 A Jean Suffermacker, mari
 age de cinquante deux ans;
 lieu de huit heures du soir en son domicile, d'après
 cette déclaration; que son feu sieur de la Haye, transporté au
 lieu de ce domicile par son feu sieur de la Haye, et d'après
 lui et son ai. d'après le présent acte; que Joseph
 Toromburg et Jean Suffermacker ont signé avec
 moi, r. fait en la maison commune de La Haye le jour, mois,
 et ans que dessus, Joseph Suffermacker

Toromburg; maître d'école
 cultivateur, en la dite commune
 vingt neuf ans; et le second
 Lequel Joseph Toromburg,
 mari d'après que d'après
 de la dite commune; est mari
 de la Haye, transporté au
 d'après le présent acte; que Joseph
 Toromburg et Jean Suffermacker ont signé avec
 moi, r. fait en la maison commune de La Haye le jour, mois,
 et ans que dessus, Joseph Suffermacker

Joseph Suffermacker

[Signature]

76

Table alphabétique Des actes
contenus au présent Registre.

| | | | |
|----|--------------------------------|----|---------------------------|
| 1 | Onstett Claire | 17 | Sachsmaire Joseph |
| 27 | Oppretresse Guace | 18 | Sambourg Francois Antoine |
| 13 | Sasth Marie-Anne | 24 | Messant Antoine |
| 5 | Bantz Blaise | 14 | Meyer Jacques |
| 2 | Beslio Joseph | 10 | Meinel Marie Appoline |
| 19 | Dillenschneider Anne-Marie | 6 | Meis Catherine |
| 23 | Dillenschneider Elisabeth | 3 | Schwaller Nicolas |
| 24 | Dillenschneider Marie Gertrude | 11 | Kümmenau Antoine |
| 29 | Eut Blaise | 12 | Kümmenau Catherine |
| 28 | Eut Catherine | 20 | Kümmenau Jacques |
| 14 | Folgringer Lorent | 4 | Weber Anne-Marie |
| 22 | Föliger Anne-Marie | 7 | Zimmermanne Catherine |
| 16 | Heckler Mattiazar | 26 | Zimmermanne Gertrude |
| 8 | Houber Anne-Marie | 21 | Zimmermanne Theres |
| 9 | Keiltz Catherine | | |



Ce jour, le 15 mai 1793, au chef de la République Française, une et indivisible.

Nous Joseph Gaspard secrétaire en chef de l'Administration Municipale du canton de Walschwil, et Louis Borreo fils, tous deux domiciliés en la commune de Walschwil, en vertu d'une commission nous délivrée par l'Administration Municipale le 30 Prairial présente année, à l'effet de corriger les actes des Registres de l'état civil, de la commune du canton de Walschwil, comme aussi de rédiger les actes qui pourraient être omis; Nous nous sommes transportés à cet effet à la commune de Dabo, pour offrir à la rectification des actes civils de la commune de cette commune; Sur notre demande les Registres de l'an trois, l'an quatre, et ceux courants de l'an cinq, nous ont été remis, nous nous sommes ensuite occupés à corriger les dits actes, en commençant par ceux de décès, nous les avons le 1er nous avons aussi rempli les vides et fait surcharger et renouveler avons aussi rempli les vides et fait signer les actes par les déclarans et l'officier public. Poursuivons les informations et recherches exactes, nous avons découvert que trois actes de Dabo avaient été omis, nous avons aussitôt mandés les parties intéressées et avons rédigés en leurs présences les dits actes qui ont été signés avec l'officier public le 29 prairial sous le N° 29, l'après avoir approuvés le 29 prairial au N° 1, le second de l'athorisation est, sous le N° 28 de l'acte le 6 nivôse l'année suivante le troisième sous le N° 29 de l'acte le 30 prairial aussi l'année suivante. Et de tout quoi

après l'avis le présent procès-verbal sur les deux
registres de Dié, approuvé avec dressé la table
alphabétique,

Fait à Dabo, les jours, mois et au années

J. Papey
Commissaire